GRAND CONSEIL **QUE 2456**
de la République et canton de Genève

Signataire : Antoine Mayerat

Date de dépôt : 26 novembre 2026

Question écrite urgente

Tarifs SIG 2027 – Pourquoi ne pas inverser la logique tarifaire pour favoriser l'électricité produite à Genève ?

Dès le 1er janvier 2027, les Services industriels de Genève (SIG) introduisent une nouvelle gamme de produits électriques : Vitale Standard, Vitale Genève et Vitale Genève Nature.

Cette nouvelle tarification prévoit que l'électricité renouvelable produite en Suisse (Vitale Standard) constitue le produit de référence, tandis que les offres reposant sur une production locale genevoise font l'objet d'un supplément tarifaire.

Cette logique tarifaire soulève une question de fond concernant la politique énergétique cantonale.

D'une part, la présentation de la nouvelle gamme tarifaire 2027 peut prêter à confusion, notamment concernant la distinction entre Vitale Genève et Vitale Genève Nature. La différence de prix entre ces deux produits semble principalement liée à la valorisation d'un certificat environnemental.

En effet, selon les informations publiées par les SIG, Vitale Genève est composé d'électricité renouvelable d'origine locale, hydraulique et solaire. Vitale Genève Nature propose quant à lui de l'électricité renouvelable produite localement, bénéficiant de la certification Naturemade Star. Il s'agit notamment de l'électricité issue des trois barrages certifiés Naturemade Star de Chancy-Pougny, du Seujet et de Vessy, ainsi que de centrales solaires genevoises.

La différence tarifaire entre ces deux produits semble donc notamment reposer sur la certification environnementale de l'électricité. En effet, une même installation, comme le barrage du Seujet, ou des panneaux solaires sur un toit privé, produit la même électricité pour les deux tarifs. Il convient dès

lors de mieux comprendre la justification de cette différence tarifaire et la valeur ajoutée qu'elle représente pour le consommateur.

D'autre part, cette structure tarifaire interroge quant à sa capacité à encourager les consommateurs à privilégier l'électricité produite dans le canton. Ne serait-il pas plus cohérent avec les objectifs de la politique énergétique cantonale d'inverser cette logique tarifaire, en faisant de l'électricité d'origine genevoise l'offre de référence, afin d'en favoriser la consommation ?

La production photovoltaïque constitue notamment un enjeu majeur pour atteindre les objectifs du plan climat cantonal. Celui-ci prévoit une production solaire photovoltaïque de 350 GWh par an à l'horizon 2030. Au regard de la production actuelle, qui représente environ 47% de cet objectif, l'accélération du développement des installations solaires genevoises demeure nécessaire.

La production énergétique locale contribue directement à renforcer notre souveraineté énergétique, à valoriser les infrastructures cantonales et à soutenir les investissements dans les énergies renouvelables.

Dans ce contexte, je remercie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. ***Le Conseil d'Etat et/ou les SIG disposent-ils d'une étude évaluant l'incidence de la différence tarifaire entre les produits Vitale Standard, Vitale Genève et Vitale Genève Nature sur les choix des consommateurs et, en particulier, sur la consommation d'électricité d'origine genevoise ? Dans la négative, le Conseil d'Etat est-il disposé à demander une telle étude ?***
2. ***Le Conseil d'Etat est-il disposé à demander aux SIG une étude comparative des conséquences financières d'une inversion de la logique tarifaire, qui ferait de l'électricité produite à Genève le produit de référence, tant sur les revenus des SIG que sur les investissements et les mécanismes de soutien cantonaux en faveur des énergies renouvelables ?***
3. ***Le Conseil d'Etat ne considère-t-il pas qu'une structure tarifaire encourageant davantage la consommation d'électricité produite localement serait plus cohérente avec les objectifs du plan climat cantonal, notamment en matière de développement du photovoltaïque et de renforcement de la souveraineté énergétique genevoise ?***

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.